

**Observatoire national**  
**DE LA PAUVRETÉ**  
et de  
**L'EXCLUSION SOCIALE**



## Pourquoi un observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ?

La création de l'ONPES par la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 (article 153) relative à la lutte contre les exclusions renvoie à une double préoccupation :

- Organiser la synthèse et la diffusion de l'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale et impulser le développement de la connaissance sur des domaines peu couverts par la statistique publique.
- Répondre à la demande des associations intervenant auprès des personnes en situation de précarité d'une mise en cohérence des travaux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale afin d'éclairer leur action sur le terrain.



## Missions et productions de l'ONPES

L'ONPES a pour mission de promouvoir la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour cela :

- **Il rassemble les données** relatives aux situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion ;
- **Il contribue au développement de la connaissance** de ces phénomènes, notamment dans des domaines mal couverts par les études et les statistiques existantes ;
- **Il fait réaliser des travaux d'études, de recherche et d'évaluation** en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), qu'il confie à des organismes choisis sur appel d'offres. Il sollicite également le concours des administrations statistiques telles que l'INSEE, la DREES, la DARES ou la direction statistique de la CNAF. Il pilote et évalue les productions avant leur diffusion ;
- **Il produit un rapport annuel** sur l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que des rapports sur des thématiques particulières telles que l'assistance ou le revenu minimum décent. Ces deux types de rapports sont remis au Premier ministre et au Parlement, et sont ensuite rendus publics. L'ONPES présente ses rapports au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) qui produit des avis en direction du gouvernement.



# Les membres du Conseil de l'ONPES

L'ONPES dispose d'un Conseil dont la composition est fixée par décret. Ses vingt-sept membres, nommés pour trois ans par arrêté ministériel, sont répartis en trois collèges : celui des personnalités qualifiées, celui des universitaires et chercheurs, et celui des membres de droit représentant les administrations économiques et statistiques. L'ONPES est présidé par une personnalité qualifiée, nommée également par arrêté. La Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques du ministère des Affaires sociales et de la Santé assure le secrétariat général de l'ONPES.

## Composition (mandat 2014-2017)

Président : **Jérôme Vignon**

### Neuf membres de droit :

- La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), représentée par Christine Chambaz ;
- Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, représenté par Danièle Vidal ;
- Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) représenté par Étienne Pinte, Président ;
- La Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES) du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, représentée par Philippe Zamora ;
- La Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, représentée par Cédric Afsa ;
- La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, représentée par Brigitte Bernex ;
- La Direction générale du Trésor (DG Trésor) du ministère de l'Économie et des Finances, représentée par Franck Arnaud ;
- La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, représentée par Jean-Louis Lhéritier ;
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), représenté par Jérôme Accardo.

**Neuf universitaires et chercheurs** dont la compétence est reconnue dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion :

- **Michel Borgetto**, professeur de droit à l'Université Paris 1 ;
- **Jean-Claude Driant**, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris ;
- **Nicolas Duvoux**, sociologue, maître de conférences à l'Université Paris-Descartes ;
- **Isabelle Fréchon**, sociologue, INED ;
- **Thibault Gajdos**, économiste, directeur de recherche au CNRS ;
- **Georges Gloukoviezzoff**, universitaire, expert dans le domaine de l'exclusion bancaire ;
- **Michel Legros**, professeur à l'École des Hautes Études en santé publique ;
- **Éric Marlier**, coordinateur scientifique international du Centre d'études des populations, de la pauvreté et des politiques socio-économiques ;
- **Jean-Luc Outin**, chargé de recherche à l'Université Paris 1 ;

**Neuf personnalités qualifiées** ayant concouru ou concourant par leur action à l'insertion et à la lutte contre les exclusions :

- **Jean-Pierre Bultez**, président du réseau européen AGE ;
- **Denis Clerc**, conseiller de la rédaction de la revue Alternatives économiques ;
- **Michael Förster**, administrateur principal, division des politiques sociales de l'OCDE ;
- **Bénédicte Jacquy-Vazquez**, ATD Quart-Monde ;
- **Paule Laidebeur**, responsable du service Évaluation et prospective sociale au conseil général du Nord ;
- **Marie Mallet**, conseillère technique Enquêtes et observation sociale, UNCCAS ;
- **Catherine Nironi**, vice-présidente de l'ANDASS, déléguée générale aux solidarités au conseil général du Var ;
- **Christophe Robert**, délégué général adjoint de la Fondation Abbé-Pierre ;
- **Dominique Saint-Macary**, ancienne responsable des enquêtes et analyses statistiques au Secours Catholique.



# La diffusion des travaux de l'ONPES

## Le Rapport annuel et les rapports thématiques

Le Rapport annuel de l'ONPES dresse un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il privilégie des éclairages permettant de mieux comprendre les évolutions et les dynamiques intervenues entre deux périodes. Il interroge les problématiques les plus importantes pour lesquelles des travaux originaux ont été engagés. Huit rapports ont été publiés depuis la création de l'Observatoire.

Les rapports thématiques dressent un bilan précis des thèmes abordés en mobilisant différentes disciplines : sociologie, droit, économie.

## La Lettre de l'ONPES

Diffusée six fois par an, la *Lettre de l'Observatoire* est une lettre électronique qui rend compte des études et recherches menées pour le compte de l'Observatoire. (Pour la recevoir, s'inscrire à [drees-onpes@sante.gouv.fr](mailto:drees-onpes@sante.gouv.fr))

## La Newsletter de l'ONPES

L'Observatoire réalise une à deux fois par mois un recensement des études et rapports disponibles dans le champ de la pauvreté et de l'exclusion sociale qu'il diffuse par voie électronique. Issue d'un partenariat avec le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), cette newsletter s'adresse aux chercheurs, aux institutionnels, aux acteurs de terrain et aux publics intéressés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (Pour la recevoir, s'inscrire à [drees-onpes@sante.gouv.fr](mailto:drees-onpes@sante.gouv.fr))

## Le site Internet de l'ONPES ([www.onpes.gouv.fr](http://www.onpes.gouv.fr))

Véritable base de données sur la pauvreté et l'exclusion sociale, le site de l'Observatoire rassemble l'ensemble de la production de l'ONPES, ainsi que les principaux rapports et études produits par les institutions et organismes partenaires ou producteurs de données sur ces sujets.

## Colloques et séminaires

L'ONPES organise également des manifestations dont l'objectif est de rendre compte de ses travaux ou d'approfondir des thématiques particulières.

Les membres de l'ONPES participent en tant qu'experts à différentes instances territoriales, nationales ou européennes concernant la pauvreté et l'exclusion sociale.

## Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

**Adresse postale :**

14, avenue Duquesne

75350 Paris 07SP

**Adresse physique :**

10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée- Buffon

75015 Paris

Tél. 01 40 56 82 29 - Mail : [drees-onpes@sante.gouv.fr](mailto:drees-onpes@sante.gouv.fr) - Site Internet : [www.onpes.gouv.fr](http://www.onpes.gouv.fr)

### Les membres permanents de l'Observatoire

**Didier Gelot**, Secrétaire général

**Nadine Gautier**, Chargée des publications

**Fanny Tassin**, Chargée d'étude

**Liliane Guerrier**, Secrétaire